

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal de Ceilloux
Séance du 14 octobre 2016 à 20 heures 30

Etaient présents : Mesdames BOURCHEIX Marie-Paule, COUPAT Danielle, Messieurs BOREL Jean, COISSARD Joël, COSTILHES Alain, FAUCHER Patrick, GRENOUILLET Denis, MARNEAU Michel, SANTARELLI Olivier.

Etaient absents : Madame MARSEILLES Françoise (procuration à Monsieur GRENOUILLET) et Monsieur MERESSE Stéphane (procuration à Monsieur FAUCHER), excusés.

Secrétaire de séance : Madame COUPAT Danielle.

Mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cunlhat avec la Loi NOTRe.

Le Conseil Municipal, après lecture des nouveaux statuts, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **adopte** en terme identique, sans rature, ni surcharge, les nouveaux statuts du « Pays de Cunlhat ».

Décision Modificative N°01-2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Crédits à ouvrir

DF	023	023		Virement à l'investissement	+ 11,00 euro
RI	021	021	OPFI	Virement du fonctionnement	+ 11,00 euro
DI	16	1641	Emprunts	Echéance emprunt septembre 2016	+ 11,00 euro

Crédits à réduire

DF	011	615221		Entretien réparations bâtiments publics	- 11,00 euro
-----------	------------	--------	--	---	--------------

Décision Modificative N°02-2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Crédits à ouvrir

RI	203	041	Opération d'ordre budgétaire	Intégration des frais d'étude d'assainissement Le Bourg (opération 1052)	1447,13 euro
DI	231	041	Opération d'ordre budgétaire	Intégration des frais d'étude d'assainissement Le Bourg (opération 1052)	1447,13 euro

Adhésions de Communes à l'Epf-Smaf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions des Communes de **SAINT ELOY LES MINES** (Puy-de-Dôme), **MADRIAT** (Puy-de-Dôme), **REUGNY** (Allier), **MALREVERS** (Haute-Loire), **BOISSET** (Cantal), et de la communauté de communes de **SUMENE-ARTENSE** (Allier).

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2017 (Filière Technique).

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique, en date du 19/09/2016 pour l'accès au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **décide, à compter du 1^{er} janvier 2017**, de créer le poste d'**Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe (28 heures hebdomadaires)** et de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe (28 heures hebdomadaires)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au prochain Budget, chapitre 012, articles 6411 et 6450.

Subvention Foire de « la Saint-Géraud » à Tours-sur-Meymont.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer **100,00 (cent) euro** au Comité d'organisation de la 39^{ème} Foire de Tours-sur-Meymont.

Motions :

- Gare SNCF Ambert :

Le conseil municipal est unanime pour demander :

- 1/ que la SNCF renonce à la transformation de la gare d'Ambert de « bureau de plein exercice » en un « bureau auxiliaire »,
- 2/ que la SNCF ne ferme pas le guichet, par le transfert de son activité à un agent municipal ou associatif,
- 3/ que la SNCF ne diminue pas l'offre d'accueil physique sur le territoire, ni en terme d'horaires d'ouverture, ni en terme de compétence,
- 4/ nous affirmons également notre soutien aux actions qui seront engagées en ce sens, notamment en relayant l'information auprès des habitants.

- Soutien en faveur de la production agricole française et contre l'inclusion de toutes denrées alimentaires dans les accords internationaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPORTE son soutien aux revendications portées par les producteurs pour défendre le modèle agricole français,

REFUSE que l'élevage constitue la monnaie d'échange de cet accord commercial,

DEMANDE que la viande et plus largement les productions agricoles soient exclues des accords internationaux afin de protéger plus généralement notre modèle agro-alimentaire.

Convention pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, accord est donné pour prendre convention tripartite avec les services de l'Etat et la Direction Départementale des Territoires pour que celle-ci continue d'instruire gratuitement les demandes d'urbanisme pour le compte de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.